RECOMMANDATION UIT-R BS.467*

Caractéristiques techniques des émissions de radiodiffusion stéréophonique à modulation de fréquence qu'il convient de contrôler

Système à fréquence pilote

(1970)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

recommande

- 1 qu'il convient que, en cours d'émission, des appareils de mesure indiquent le taux de modulation en crête de la porteuse principale par:
- 1.1 la voie principale, M;
- 1.2 la voie sous-porteuse de stéréophonie, S;
- 1.3 le signal pilote;
- **1.4** l'ensemble de tous les signaux prévus dans la Recommandation UIT-R BS.450 émis simultanément;
- **2** qu'il convient de plus de mesurer les caractéristiques suivantes pendant les périodes d'essai et de réglage:
- 2.1 réponse amplitude-fréquence de chacune des voies M, A et B;
- **2.2** distorsion harmonique dans chacune des voies A et B;
- **2.3** rapport signal/bruit dans chacune des voies A et B;
- **2.4** affaiblissement diaphonique entre les voies A et B:
- 2.5 diaphonie due à la voie principale, M, dans la voie sous-porteuse et due à la voie sous-porteuse de stéréophonie, S, dans la voie principale;
- **2.6** fréquence du signal pilote;
- 2.7 degré de suppression de la sous-porteuse;
- **2.8** phase de la sous-porteuse par rapport au signal pilote;
- 2.9 modulation d'amplitude parasite involontaire totale de la porteuse principale.

* La Commission d'études 6 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2002 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

.